

Stratégie collaborative sur les aires protégées

Un plan d'action pour atteindre les 20 %


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE





Table des matières

Message des ministres.....	1
Déclaration de vision et principes directeurs.....	3
Où en sommes-nous?	5
Ce que nous avons accompli à ce jour	7
Ce que nous avons entendu lors des activités de mobilisation avec le public.....	8
Où allons-nous?	10
Notre parcours dans la quête des 20 %.....	11
Informers la population néo-écossaise	15





Message des ministres

En 2021, notre gouvernement s'est engagé à protéger 20 % des terres et des eaux de la Nouvelle-Écosse d'ici 2030. La réalisation de cet objectif est si importante que nous l'avons inscrite dans la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction du changement climatique (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*).

Nous avons maintenant le plaisir de présenter la nouvelle Stratégie collaborative sur les aires protégées de la Nouvelle-Écosse (la Stratégie), qui définit l'orientation à suivre afin d'atteindre cet objectif de conservation.

Outre la protection du patrimoine naturel exceptionnel, des paysages et des aires écologiques importantes de notre province, les aires protégées améliorent notre qualité de vie. Elles contribuent à notre santé mentale et physique et à notre bien-être, nous fournissent de l'eau potable et sont importantes pour faire progresser la réconciliation avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. Les aires naturelles et notre économie sont étroitement liées et nous ne pouvons pas avoir une économie forte sans un environnement sain, et vice versa.

Cet été a été un rappel déchirant de la destruction et de la perte que les changements climatiques peuvent causer. La nature est notre alliée dans la lutte contre les changements climatiques. Les forêts capturent et stockent le carbone et nous protègent des chaleurs extrêmes. Les zones humides et les solutions fondées sur la nature, comme les berges vivantes, contribuent à protéger les personnes et nos collectivités contre les inondations, les feux de forêt et les ondes de tempête. C'est pourquoi le Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre comporte des mesures visant à conserver davantage de terres et d'eau, et à prendre des mesures face à l'évolution du climat.

Actuellement, 13,45 % du territoire de la Nouvelle-Écosse est protégé ou conservé. Notre gouvernement achèvera le travail de mise en œuvre des engagements précédents dans le cadre de nos efforts visant à atteindre rapidement notre objectif de protection pour 2030. L'Accord sur la nature entre le Canada et la Nouvelle-Écosse annoncé cet automne s'harmonise avec notre travail et le soutient afin de protéger davantage de nos aires naturelles, dont toute vie dépend. Nous remercions le gouvernement du Canada pour sa collaboration et son soutien.



La Nouvelle-Écosse vit une période passionnante. Nous connaissons une croissance sans précédent, nous transformons notre façon de produire et d'utiliser l'énergie, nous créons une économie propre, etc. Alors que cette croissance et cette transformation se poursuivent et que les besoins en matière de logements, d'établissements de soins de santé, d'infrastructures publiques et d'autres services augmentent, il est plus important que jamais de disposer d'un plus grand nombre d'espaces naturels protégés à perpétuité. La protection d'un plus grand nombre d'aires naturelles est l'un des plus beaux cadeaux que nous puissions laisser aux générations futures de la population néo-écossaise.

Le gouvernement ne peut pas atteindre seul l'objectif de protection de 20 %. Il faudra mettre la main à la pâte. La Nouvelle-Écosse a la chance d'avoir des partenaires solides en matière de conservation et nous les remercions pour leur travail dans ce domaine.

Pour conclure, nous tenons à remercier les plus de 600 personnes de la Nouvelle-Écosse qui ont fait part de leurs réflexions lors de la consultation publique concernant cette Stratégie. Ces personnes ont souligné que la protection des terres était importante, qu'il fallait travailler davantage sur les terres privées et provinciales et que nous devons continuer à travailler ensemble en vue de réussir. La Stratégie a été élaborée sur la base de ces avis et décrit la voie à suivre afin d'atteindre une protection de 20 % des terres et des eaux d'ici 2030.

Ministre de l'Environnement et du
Changement climatique

Ministre des Ressources naturelles et des
Énergies renouvelables



Déclaration de vision et principes directeurs

Vision

Expansion importante du réseau d'aires protégées et conservées de la Nouvelle-Écosse afin de contribuer au maintien de la biodiversité, à la réalisation d'une prospérité durable et au soutien de la santé et du bien-être de toute la population néo-écossaise.

Principes directeurs

Les principes suivants étoffent la déclaration de vision et seront utilisés afin de guider la prise de décision en vue de conserver au moins 20 % des terres et des eaux de la province d'ici 2030.

Protection de la biodiversité – La protection des écosystèmes, de la faune et de l'habitat contribue à un environnement naturel sain qui, à son tour, soutient de nombreuses valeurs sociétales chères à la population néo-écossaise.

Responsabilité commune et avantages – En reconnaissant l'importance du leadership provincial, la protection de nos terres et de nos eaux est une responsabilité commune entre tous les ordres de gouvernement, le secteur privé, les communautés mi'kmaw et toute la population néo-écossaise.

Connexion et collaboration – La création de connexions et la collaboration avec le public, les communautés autochtones et les partenaires sont essentielles à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette Stratégie et de toutes les aires protégées et conservées qui y sont associées.

Réconciliation – Le gouvernement respectera les droits ancestraux et les droits issus de traités des Mi'kmaq, tels qu'ils ont été affirmés et établis, et collaborera de manière pertinente avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Netukulimk – Ce terme, comme défini par les Mi'kmaq, signifie l'utilisation des richesses naturelles fournies par le Créateur pour l'autosuffisance et le bien-être de la personne et de la communauté en atteignant des normes adéquates en matière de nutrition communautaire et de bien-être économique sans mettre en péril l'intégrité, la diversité ou la productivité de l'environnement.

Etuaptmumk – Ce terme représente le mot mi'kmaw qui signifie une approche à double perspective, ce qui signifie apprendre à voir d'un œil avec la force des connaissances et des modes de connaissance autochtones, et de l'autre œil avec la force des connaissances occidentales, et apprendre à utiliser les deux yeux ensemble au bénéfice de l'ensemble de la population.



Où en sommes-nous?

Le réseau actuel d'aires protégées de la Nouvelle-Écosse couvre 13,45 % de nos terres et de nos eaux, s'étend à tous les coins de la province et comprend certains de nos paysages les plus emblématiques et de nos lieux les plus impressionnants – ceux qui protègent une biodiversité exceptionnelle et ceux qui permettent à la population néo-écossaise d'accéder facilement à la nature.

En Nouvelle-Écosse, le terme « aires protégées » désigne les aires sauvages et les réserves naturelles administrées par la Province, certains parcs provinciaux, ainsi que les parcs nationaux et les réserves nationales de faune sauvage administrés par le gouvernement fédéral, et les terres privées protégées par des fiducies foncières de conservation (se reporter à la page 6 pour une représentation de leurs contributions aux totaux actuels des aires protégées et conservées).

D'autres mesures de conservation efficaces par aire, ou « aires conservées », représentent une approche nouvelle et émergente de la conservation de la nature. Parmi les autres mesures de conservation efficaces par aire actuellement reconnues dans la province figurent le lieu historique national de la Forteresse-de-Louisburg, géré par Parcs Canada, et certaines parties de l'isthme de Chignecto et des aires de nature sauvage des monts Eigg et de la rivière James, qui protègent les aires d'approvisionnement en eau des municipalités.

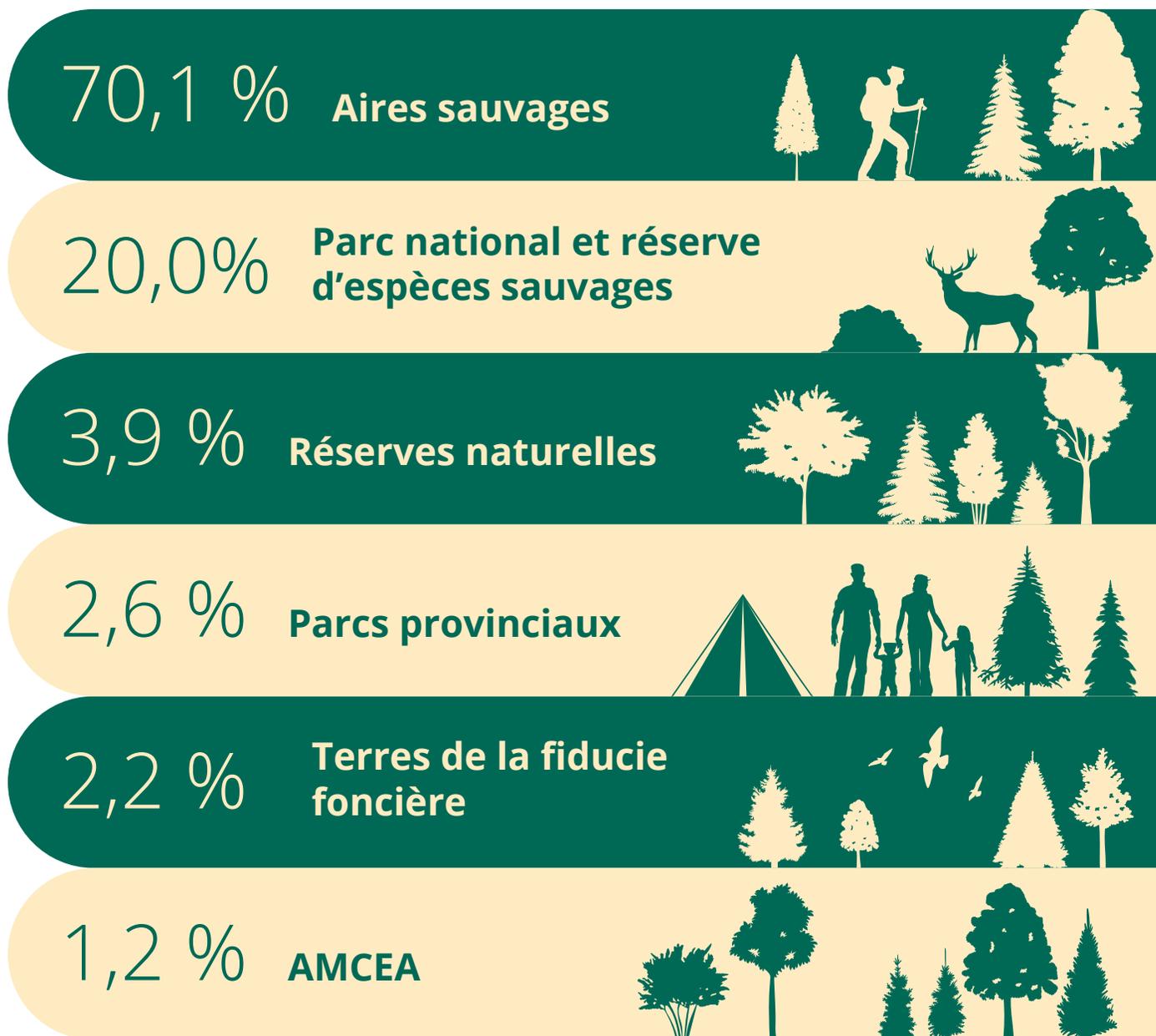
Les aires protégées et de conservation autochtones représentent une approche importante et croissante de la conservation des terres en Nouvelle-Écosse. En Nouvelle-Écosse, les aires protégées et de conservation autochtones sont proposées et gérées par les communautés mi'kmaw sous l'égide de l'Assemblée des chefs mi'kmaw. La Nouvelle-Écosse collabore et soutient leur développement par l'intermédiaire du Comité directeur mixte Mi'kmaq-Nouvelle-Écosse sur les aires protégées et de conservation autochtones et du processus convenu pour l'établissement d'aires protégées et de conservation autochtones sur les terres provinciales administrées par la Province.

Les sites qui répondent aux critères nationaux de reddition de comptes contribuent à notre objectif de conservation de 20 %. Les aires protégées et conservées de la Nouvelle-Écosse contribuent à l'objectif national du Canada de protéger 30 % des terres et des eaux d'ici 2030, ainsi qu'aux objectifs internationaux de conservation fixés par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

*Le saviez-vous? **Les autres mesures de conservation efficaces par aire** sont des aires qui sont principalement gérées dans un but autre que la conservation, mais qui produisent des résultats en matière de biodiversité comparables à ceux des aires protégées. Pour contribuer à l'objectif de 20 % de protection des terres et des eaux, elles doivent satisfaire aux critères nationaux de reddition de comptes.*

Les aires protégées et de conservation autochtones sont des terres et des eaux où les gouvernements autochtones et les organismes autochtones jouent un rôle primordial dans la protection et la conservation des écosystèmes au moyen des lois, de la gouvernance et des systèmes de connaissances autochtones¹.

Types de contributions aux aires protégées et conservées



Types d'aires protégées et conservées et leur proportion dans le système actuel d'aires protégées et conservées de la Nouvelle-Écosse. AMCEA = Autres mesures de conservation efficaces par aire.

¹ [Cercle autochtone d'experts – Conservation 2020 \(conservation2020canada.ca\)](http://Cercle autochtone d'experts – Conservation 2020 (conservation2020canada.ca))

Ce que nous avons accompli à ce jour

S'appuyant sur une base solide de progrès en matière de protection des terres et des eaux, le gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures en vue de faire progresser la protection et la conservation des terres et des eaux de la Nouvelle-Écosse.

2021

● Adoption de la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction du changement climatique (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*), dont l'objectif est de conserver 20 % des terres et des eaux de la Nouvelle-Écosse.

2022

● **Juin** - Désignation d'Owls Head comme parc provincial.

● **Août** - Approbation de la nouvelle Politique sur les forêts anciennes de la province.

● **Octobre** - Approbation de Monks Head et de Dunns Beach en tant que parcs provinciaux.

● **Novembre** - Désignation de six nouvelles réserves naturelles et d'une nouvelle aire de nature sauvage, et extension de huit aires de nature sauvage existantes représentant 9 300 hectares de terres protégées.

● **Décembre** - Investissement de 20 millions de dollars dans le Crown Share Land Legacy Trust afin de soutenir la conservation des terres privées par les fiduciaires foncières et d'autres partenaires.

2023

● **Janvier** - Signature de l'accord de vision commune entre la Province et l'Unama'ki Institute of Natural Resources, décrivant les conditions de la relation pour la gouvernance de l'aire de nature sauvage de Kluskap, qui comprend le site sacré mi'kmaw de la grotte de Kluskap.

● **Mars** - Obtention d'un financement fédéral de 10 millions de dollars pour l'acquisition et la conservation de forêts anciennes sur des terrains privés afin de protéger les forêts de pruches contre le puceron lanigère de la pruche, un insecte invasif et non indigène.

● **Mars** - Obtention d'un financement fédéral de près de 600 000 \$ pour soutenir la planification avec la Municipalité régionale d'Halifax, le Nova Scotia Nature Trust, les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse et Parcs Canada en vue de la création d'un parc urbain national comprenant l'aire de nature sauvage des lacs Blue Mountain et Birch Cove.

● **Octobre** - Signature de l'Accord sur la nature entre le Canada et la Nouvelle-Écosse et obtention d'un financement fédéral de 28,5 millions de dollars pour soutenir les activités de conservation en Nouvelle-Écosse.

● **Novembre** - Approbation de la désignation de la plage Carter comme parc provincial.

● **Décembre** - Désignation ou expansion de 23 aires de nature sauvage et réserves naturelles.





Ce que nous avons entendu lors des activités de mobilisation avec le public

Afin d'éclairer l'élaboration de la Stratégie, la Province a engagé la firme Group ATN Consulting Inc. pour faciliter la participation du public au moyen d'un sondage en ligne, qui a été ouvert entre le 23 août et le 6 octobre 2023. Environ 600 personnes de la Nouvelle-Écosse ont fait part de leurs commentaires. Cinq thèmes clés sont ressortis de l'activité de mobilisation :

1. Protéger, conserver et gérer les terres et les eaux administrées par la Province

Les personnes qui ont répondu ont échangé de nombreuses idées sur ce que la Province devrait prendre en compte lors de la sélection d'un site à protéger sur des terres administrées par la Province, tout en soulignant comment cette initiative aura des résultats positifs pour la population néo-écossaise, les écosystèmes et l'économie. Elles ont suggéré que la Province prenne en compte une série de facteurs écologiques, économiques, sociaux et culturels lors de la sélection des sites, tels que l'importance écologique d'une aire, et ont souligné la nécessité d'une prise de décision fondée à la fois sur des données probantes et la collaboration. En outre, elles ont souligné les principaux obstacles à la protection de nouvelles aires, notamment les intérêts concurrents sur les terres, l'insuffisance des ressources et l'importance de soutenir les propriétaires fonciers privés. Agir rapidement pour protéger les terres en s'appuyant sur les travaux antérieurs pour déterminer les sites candidats est une autre suggestion fréquente sur ce sujet.

2. Encourager la protection des terres privées

De nombreuses personnes ont répondu être d'avis qu'informer les propriétaires fonciers privés de leur possibilité de participer à l'initiative était essentiel afin d'atteindre notre objectif de protéger 20 % des terres et des eaux de la Nouvelle-Écosse d'ici 2030. Les idées pour informer et mobiliser les propriétaires privés sur la protection des terres comprennent des campagnes d'éducation pour les sensibiliser davantage aux options qui s'offrent à ces personnes. L'offre d'incitatifs est une autre idée répandue.

3. Créer des partenariats et mettre l'accent sur la collaboration

De nombreuses personnes qui ont répondu au sondage ont souligné que les partenariats et la collaboration étaient essentiels en vue d'atteindre l'objectif de 20 %. La promotion de relations pertinentes avec les Mi'kmaq, les fiduciaires foncières, les organismes de conservation et les scientifiques a été soulignée comme une occasion importante pour la Province d'atteindre 20 % avec le soutien de ceux qui possèdent des connaissances spécialisées, des réseaux et des ressources. L'amélioration de la collaboration intergouvernementale avec les partenaires fédéraux et municipaux afin de garantir l'harmonisation des politiques et la mutualisation des ressources a également été soulignée.

4. Actualiser l'approche politique

La population néo-écossaise a fait part de ses préoccupations concernant l'approche politique actuelle concernant les aires protégées. Beaucoup de personnes souhaiteraient que les politiques soient revues et renforcées, tandis que d'autres ont suggéré de nouvelles approches politiques qui pourraient être mises en œuvre, comme l'autorisation de mesures de protection provisoires pour les sites candidats, de nouvelles protections pour les forêts anciennes, etc. Il a été suggéré de revoir les outils de gestion de l'utilisation des sols et les processus décisionnels existants afin de s'assurer que les décisions sont prises de manière holistique. L'augmentation des ressources consacrées à l'application des politiques de protection a également été soulignée par de nombreuses personnes. Un large éventail d'opinions a été recueilli concernant la protection de l'environnement compte tenu des intérêts concurrents de l'industrie et du développement du logement. De nombreux commentaires portant sur ce sujet soulignent la nécessité d'une action urgente.

5. Fournir une voie claire et transparente en vue d'atteindre l'objectif des 20 %

Afin de garantir que la Stratégie soit collaborative, de nombreuses personnes qui ont répondu au sondage ont souhaité une mobilisation continue et pertinente avec le public et les partenaires tout au long du processus de sélection des sites et de la mise en œuvre de la Stratégie au cours des six prochaines années. Des campagnes d'éducation continue visant à faire connaître la Stratégie et à expliquer pourquoi elle est importante ont également été encouragées. La population néo-écossaise souhaite également que la Stratégie définisse clairement la marche à suivre en vue d'atteindre l'objectif des 20 %, y compris un plan d'action avec des solutions claires, un engagement de ressources pour la mise en œuvre et des mécanismes de suivi afin de garantir la responsabilité.

Conclusion

Dans l'ensemble, la mobilisation du public s'est traduite par des contributions détaillées, approfondies et réfléchies à l'égard de l'élaboration de la Stratégie, avec des thèmes clés qui peuvent guider l'approche de la Province en vue d'atteindre l'objectif de 20 % d'ici 2030. Les personnes qui ont répondu se sont montrées passionnées par le sujet de la conservation, ont exprimé des attentes claires en ce qui concerne la désignation des sites et la mise en œuvre de la Stratégie, et ont proposé des idées novatrices en vue de contourner les obstacles à l'atteinte de l'objectif de 20 %. Elles ont clairement exprimé le désir d'une action urgente, d'une approche collaborative et d'un processus transparent.





Où allons-nous?

Atteindre une protection de 20 % des terres et des eaux est un objectif ambitieux qui nécessitera une collaboration, un engagement et une persévérance sans précédent.

Un important travail de planification sera nécessaire afin de déterminer et de faire progresser les nouvelles désignations d'aires protégées, ainsi que pour déterminer les terres qui pourraient répondre aux critères nationaux pour d'autres mesures de conservation efficaces par aire. Lors de la consultation à l'égard de cette Stratégie, nous avons clairement entendu que la population néo-écossaise souhaite donner son avis au sujet des sites candidats à la protection.

Étant donné qu'environ 60 % des terres de la province sont des propriétés privées, nous continuerons à soutenir le travail des fiduciaires de conservation, tout en recherchant des approches nouvelles et innovantes pour la conservation des terres privées.

Après l'achèvement des engagements de protection existants, quelque 300 000 hectares d'aires protégées et conservées supplémentaires sont nécessaires en vue d'atteindre l'objectif. La consultation permettra à la population néo-écossaise et à toutes les parties intéressées de formuler des commentaires concernant des sites particuliers administrés par la Province et dont la protection est envisagée.

Risques climatiques et conservation des terres

Se préparer pour l'avenir constitue l'évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques en Nouvelle-Écosse. Ce travail important nous aide à comprendre comment le climat change en Nouvelle-Écosse, ainsi que les domaines dans lesquels il est possible d'agir. Les principales préoccupations déterminées dans l'évaluation des risques sont les inondations, les feux de forêt et les chaleurs extrêmes. Ces risques climatiques devraient avoir une incidence à la fois sur les populations et les écosystèmes. Par exemple, les écosystèmes forestiers et humides de la Nouvelle-Écosse sont confrontés à de multiples répercussions climatiques comme les inondations, le stress thermique, etc. La protection et la conservation des écosystèmes sensibles constituent une mesure importante que nous pouvons prendre afin de répondre à ce risque et nous préparer ainsi aux futures répercussions climatiques.

Notre parcours dans la quête des 20 %

L'objectif de protéger 20 % de nos terres et de nos eaux sera atteint grâce à une combinaison d'approches, d'idées et d'innovations récentes et établies. Nous travaillerons avec les partenaires existants et établirons de nouveaux partenariats afin de mettre en œuvre les solutions et mesures suivantes.

Solution 1 : Les mesures suivantes nous permettront de déterminer, de protéger, et de gérer les terres et les eaux intérieures administrées par la Province :

- Déterminer les terres permettant d'atteindre l'objectif de 15 % d'ici 2026 et celui de 20 % d'ici 2030. Chaque phase comprendra la détermination d'une liste de sites proposés, la consultation, ainsi que la désignation des sites. Après consultation, les sites de chaque phase feront l'objet d'une gestion provisoire.
- Établir d'autres mesures de conservation efficaces par aire sur les terres administrées par les provinces et les municipalités en évaluant les politiques et les programmes relatifs aux terres de la Couronne en vue de les estimer comme d'autres mesures de conservation efficaces par aire, notamment les politiques forestières, les parcs municipaux, les aires d'approvisionnement en eau et les aires de gestion de la faune et de la flore sauvages.
- Définir les possibilités d'élaboration et de modernisation des politiques pour permettre la création et la gestion efficaces des aires protégées et conservées.
- Explorer l'usage d'outils novateurs, comme la vente de crédits carbone et la compensation de la biodiversité, qui peuvent aider à atteindre les objectifs de conservation ainsi que d'autres priorités provinciales.
- Continuer à collaborer avec nos partenaires fédéraux, notamment en obtenant des ressources afin de soutenir les programmes de conservation et les initiatives prioritaires comme le projet de parc urbain national des lacs Blue Mountain et Birch Cove.
- Surveiller et gérer les aires protégées et conservées afin de maintenir et de restaurer les valeurs écologiques, naturelles et culturelles pour lesquelles elles ont été créées.

Solution 2 : Les mesures suivantes nous permettront de travailler avec des personnes et des groupes afin de soutenir l'éducation à la conservation élargie des terres privées :

- Prolonger la durée de vie du Nova Scotia Crown Share Land Legacy Trust² afin de faciliter le maintien du soutien financier aux fiducies foncières de conservation.
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes de conservation des terres privées menés par le gouvernement.
- Poursuivre le maintien des incitatifs existants, comme l'exonération de l'impôt sur les biens immobiliers aux fins de conservation.
- Élaborer des approches visant à inciter davantage les propriétaires fonciers à participer à la conservation des terres privées et à réduire les obstacles à cette participation.
- Nourrir les relations avec les grands propriétaires fonciers privés et les sensibiliser aux possibilités de conservation.

² Établie par la Province en 2008, la fiducie fournit des fonds afin de sécuriser et protéger les aires naturelles écologiquement significatives, menacées et irremplaçables sur les terres privées en Nouvelle-Écosse.

- Déterminer et mettre en place d'autres mesures de conservation efficaces par aire sur les terres privées.

Solution 3 : Les mesures suivantes nous permettront de soutenir le leadership des Mi'kmaq en matière de conservation :

- Respecter les droits ancestraux et les droits issus de traités des Mi'kmaq en consultant de manière pertinente les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse concernant les nouvelles aires protégées candidates, conformément à l'obligation légale de consultation et de mesures d'adaptation.
- Collaborer et soutenir le développement d'aires protégées et de conservation autochtones proposées par les communautés mi'kmaw et leurs partenaires pour les terres administrées par la Province.
- Collaborer avec les Mi'kmaq et soutenir le développement de la conservation des terres privées dirigée par les Mi'kmaq.
- Contribuer à l'élaboration de nouveaux outils et de nouvelles approches pour la mise en œuvre et la gestion des aires protégées et de conservation autochtones.
- Établir un groupe consultatif sur les aires protégées Mi'kmaq-Nouvelle-Écosse afin de faciliter la mobilisation continue à l'égard de cette Stratégie et d'autres priorités communes.
- Collaborer avec les Mi'kmaq afin de mieux comprendre et intégrer les concepts de Netukulimk et Etuaptmumk dans la planification et la gestion des aires protégées.
- Explorer les possibilités de coapprentissage en matière d'intendance et de conservation, y compris la poursuite de la collaboration avec les gardiens de la terre mi'kmaw.

Solution 4 : Les mesures suivantes nous permettront d'encourager les partenariats afin de mettre en évidence les avantages communautaires et économiques tirés de nos aires protégées et conservées :

- Explorer, avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, la meilleure façon de positionner notre système d'aires protégées et conservées dans l'image de marque de la Nouvelle-Écosse en tant qu'endroit où il fait bon vivre et travailler et qu'il est agréable de visiter.
- Encourager une collaboration efficace et à long terme qui favorise des partenariats durables entre les parties prenantes, les communautés, les municipalités, les entreprises et les partenariats mi'kmaw, par exemple pour l'aménagement de sentiers.
- Mobiliser d'autres ministères à l'égard de priorités communes (p. ex., sentiers, mode de vie sain, écotourisme) afin de participer à la planification, à l'aménagement du site et à la mise en œuvre du programme, y compris l'aménagement du sentier Jajikteq Seawall Trail.
- Explorer les possibilités de partenariat avec des organismes travaillant dans les secteurs de la santé mentale et des modes de vie sains.
- Collaborer avec les partenaires pour examiner l'accès et l'accessibilité aux aires protégées et conservées d'une manière qui correspond aux objectifs de conservation.

La sélection des sites sur les terres administrées par la Province sera guidée au moyen des priorités écologiques fondamentales suivantes :

Relativement intacts – Des aires dans un état essentiellement naturel avec relativement peu de répercussions humaines par rapport à d'autres terres dans le paysage environnant. Les grandes aires sont préférables, mais les petites aires intactes sont également importantes pour la conservation de la biodiversité.

Représentatives – Des aires présentant des exemples de toute la gamme des paysages naturels diversifiés de la Nouvelle-Écosse.

Riches ou rares – Des aires riches en biodiversité ainsi que des paysages rares ou uniques, tels que les forêts anciennes, les marais salants et les habitats qui abritent des espèces en danger.

Connectivité écologique – Des terres qui assurent des connexions, permettant aux espèces de se déplacer dans le paysage, y compris entre les aires protégées.

Bassins versants et protection de l'eau – Des aires préservant l'habitat aquatique, les flux d'eau et la qualité de l'eau.

Restauration – Des aires importantes pour la protection de la nature à long terme, mais qui nécessitent du temps pour retrouver un état plus naturel.

D'autres priorités seront prises en compte lors de la sélection des sites candidats à la protection, notamment :

Extension ou amélioration de sites existants – Des terres qui étendent des aires protégées existantes afin de mieux protéger la nature, de simplifier les limites et d'améliorer la gestion ou l'accès du public.

Adaptation aux changements climatiques et atténuation de ses effets – Des terres qui permettent le déplacement des espèces en fonction des changements climatiques, qui peuvent atténuer les effets du climat tels que les inondations, les ondes de tempête et les chaleurs extrêmes, ou qui peuvent stocker de grandes quantités de carbone.

Renforcer la réconciliation – Des terres qui soutiennent les domaines d'intérêt des Mi'kmaq.

Répercussions sur les ressources et les énergies renouvelables – La sélection des sites s'efforcera de diminuer au minimum les répercussions sur les industries de ressources rurales et les développements d'énergies propres.

Communautés en bonne santé – Des terres qui fournissent des services écologiques importants, tels que la protection de l'eau potable, ou des espaces pour les loisirs de plein air et l'accès à la nature.

Améliorations apportées aux parcs provinciaux

Nous chercherons à améliorer et à renforcer le réseau de parcs provinciaux existant en explorant les possibilités d'ajouter des terres adjacentes qui soutiennent le mandat du programme des parcs provinciaux, à savoir la conservation du patrimoine naturel et culturel, les loisirs de plein air basés sur la nature, l'éducation et le tourisme.





Informar la population néo-écossaise

Nous nous engageons à tenir la population néo-écossaise informée des progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de protéger 20 % de nos terres et de nos eaux d'ici 2030. Les rapports annuels associés à la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction du changement climatique (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*) constitueront une source importante d'informations au sujet des progrès réalisés. Nous élaborerons des approches visant à sensibiliser la population néo-écossaise et à l'informer des progrès et des réalisations.



Stratégie collaborative sur les aires protégées

Un plan d'action pour atteindre les 20 %

ISBN 978-1-77448-560-6
Décembre 2023

Photos : Province de la Nouvelle-Écosse et Conservation de la nature Canada

